



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Modifications majeures lors du passage de la version ITAR_K[©] 9.0 à la version 10.0

Table des matières

Introduction	2
1. Coûts pour l'enseignement universitaire et la recherche.....	2
2. Nouvelles plausibilisations.....	2
3. Signature électronique d'ITAR_K [©]	3
4. Présentation TARPSY similaire à Swiss DRG	3
5. Colonnes ambulatoires.....	3
6. « Autres répondants » pour chaque prise en charge de la réadaptation	4
7. Colonne de contrôle dans le modèle Excel.....	4
8. Explication sur la méthode de la surveillance des prix – détermination des intérêts sur les actifs circulants (AC)	4
9. Version PCG	4
10. Surcoûts des prestations pour les patients avec assurances complémentaires	4
11. Coûts hôtellerie	4
12. Coûts pour l'administration des patients	4
13. Adaptation du calcul de la part des coûts d'utilisation des immobilisations	4
14. Nouveaux centres de charges : 21 Laboratoire de cathétérisme cardiaque et 40 Psychologie.....	4
15. Adaptations récurrentes	5

Introduction

Ce document décrit brièvement les modifications et les ajouts majeurs pour la version ITAR_K® 10.0. Ces dernières prennent en compte les décisions du Tribunal administratif fédéral (TAF) ainsi que les souhaits des utilisateurs d'ITAR_K®. De plus, ces adaptations améliorent la transparence et la compréhension de la présentation et du calcul des coûts d'exploitation par tarif/activité.

1. Coûts pour l'enseignement universitaire et la recherche

La comptabilisation des contributions des cantons pour la formation universitaire est contraire à la loi selon les décisions du Tribunal administratif fédéral. De plus, le TAF a critiqué l'utilisation d'une déduction normative. Seule la méthode des coûts effectifs est approuvée. ITAR_K® est adapté afin de répondre aux exigences fixées par le TAF.

Sur la plateforme ITAR_K®, le champ « Contributions des cantons pour l'enseignement universitaire » dans l'onglet « Informations supplémentaires » est masqué. Dans les feuilles Excel « Aperçu global » et « ITAR_K Aperçu global » les lignes correspondantes sont supprimées. De cette manière, la conformité légale de la version 10.0 est assurée.

2. Nouvelles plausibilisations

Afin d'améliorer la qualité des données, de nouvelles plausibilisations des données sont introduites :

Coûts des exploitations annexes de l'année précédente

Le coût des exploitations annexes de l'année précédente est ajouté. Lors du contrôle des données, des différences plus grandes que +/- 5% doivent être justifiées.

Degré de couverture des coûts par rapport à l'année précédente

Une analyse d'écart des degrés de couverture de coûts par rapport à l'année précédente est réalisée pour chaque tarif. Une différence plus grande que +/- 10% doit être justifiée.

Part d'utilisation des immobilisations par rapport à l'année précédente

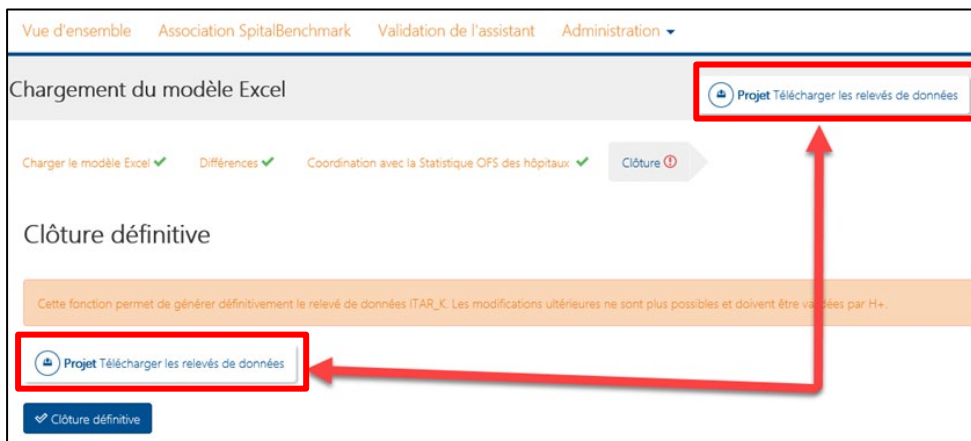
Une analyse d'écart de la part d'utilisation des immobilisations OCP et REKOLE® par rapport à l'année précédente est réalisée pour chaque tarif. Une différence plus grande que +/- 10% doit être justifiée.

Nouvelle présentation dans le relevé de données

100			
101	Plausibilisations par rapport à l'année précédente		
102			
103	Total coûts année précédente selon REKOLE	-	5'238'600
104	Evolution du total des coûts de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	0.00%
105			
106	Degré de couverture des coûts année précédente selon REKOLE	0.0%	95.5%
107	Evolution du degré de couverture des coûts selon REKOLE de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	0.0%
108			
109	Part de l'utilisation des immobilisations année précédente selon REKOLE	0.0%	11.5%
110	Evolution de la part d'utilisation des immobilisations selon REKOLE de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	-0.4%
111			
112	Total coûts année précédente selon OCP	-	5'088'600
113	Evolution du total des coûts de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	0.00%
114			
115	Degré de couverture des coûts année précédente selon OCP	0.0%	98.3%
116	Evolution du degré de couverture des coûts selon OCP de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	0.0%
117			
118	Part de l'utilisation des immobilisations année précédente selon OCP	0.0%	8.8%
119	Evolution de la part d'utilisation des immobilisations selon OCP de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %	#DIV/0!	0.5%
120			
121	Coûts des exploitations annexes année précédente	15'885'000	
122	Evolution des coûts des exploitations annexes de l'année précédente par rapport à l'année actuelle en %		0.00%
123			

3. Signature électronique d'ITAR_K®

Avant de valider définitivement ses données, l'hôpital peut télécharger et vérifier un projet de ses données depuis la plateforme. Si l'hôpital participe au benchmark national, il doit transmettre la version « Projet » à l'association SpitalBenchmark (SBM) afin de procéder à la vérification des données.



Suite au processus de plausibilisation des données réalisé par SBM, les données doivent être, si besoin, adaptées sur le fichier de saisie ITAR_K®, puis chargées sur la plateforme au vu de clôturer le processus de manière définitive. Une fois les données définitivement clôturées, un export officiel ITAR_K® (*ITAR_K incl. Benchmarking*) est produit avec un certificat électronique signé. La signature électronique atteste que l'export provient directement de la plateforme ITAR_K®.

4. Présentation TARPSY similaire à Swiss DRG

Les colonnes pertinentes pour TARPSY ne présentent plus de distinction entre la psychiatrie pour adultes et pour enfants. Par conséquent, les colonnes des feuilles Excel sont regroupées. La présentation pour le domaine de la psychiatrie TARPSY est la suivante :

Psychiatrie tarifs hospitaliers, TARPSY					
Psychiatrie cas LAMal hosp. au sens strict	Psychiatrie, tarif hosp. LAMal assurance complémentaire	Psychiatrie, tarif hosp. CTM	Psychiatrie, tarif hosp. CTM assurance complémentaire	Psychiatrie, autres répondants	Total hospitaliers psychiatrie pertinent pour TARPSY

5. Colonnes ambulatoires

Dans le domaine ambulatoire, les tarifs suivants sont séparés en « Cas LAMal au sens strict / CTM / Autres répondants (incl. part AOS pour les prestations de l'assurance complémentaire) » :

- Tarife TARMED
- Tarife Physio
- Tarife Ergothérapie
- Tarife Conseils nutritionnels
- Tarife Diabétologie
- Tarife Logopédie
- Autres tarifs amb. spécifiques à l'établissement

De cette manière, la transparence des coûts exigée par le TAF dans le domaine ambulatoire est assurée.

6. « Autres répondants » pour chaque prise en charge de la réadaptation

Une nouvelle colonne « Autres répondants » est créée pour chaque tarif du domaine de la réadaptation ainsi que pour les tarifs propres à l'hôpital pour le domaine de la psychiatrie. Cela permet une répartition plus précise des coûts dans les domaines de la psychiatrie et de la réadaptation.

7. Colonne de contrôle dans le modèle Excel

Dans le modèle Excel une nouvelle colonne de contrôle est introduite dans l'onglet « Relevé CUF I Aperçu global » (colonne FR). Grâce à cette colonne, la passerelle d'ajustement peut être vérifiée. La probabilité d'erreurs lors de la saisie des données est de cette manière réduite.

8. Explication sur la méthode de la surveillance des prix – détermination des intérêts sur les actifs circulants (AC)

Sur la plateforme ITAR_K®, dans les paramètres de calcul du processus de benchmarking, l'intitulé de la question « Les intérêts s/actifs circulants sont-ils déterminés dans la comptabilité analytique selon la méthode du surveillant des prix ? » est adaptée de la manière suivante : « Les intérêts s/actifs circulants sont-ils déterminés selon la méthode du surveillant des prix ? (Si oui, la comptabilité analytique ne contient pas d'intérêts calculatoires sur les actifs circulants) » oui/non.

Selon le jugement du 7.4.2014 du TAF, les intérêts sur les actifs circulants doivent être déterminés selon la méthode de la Surveillance des prix. Etant donné que cette méthode détermine les intérêts calculés sur la base des coûts d'exploitation (au niveau de l'entreprise), les éventuels intérêts calculés contenus dans la comptabilité analytique par unité finale d'imputation doivent être épurés. Une explication complémentaire de la méthode de la Surveillance des prix est ajoutée aux instructions.

9. Version PCG

Sur la plateforme ITAR_K®, un nouveau point concernant la version PCG est ajoutée dans l'onglet « Données de contact » des données de base. Ce point est similaire à la question portant sur la version Swiss DRG. La version PCG 2.0 est pertinente pour l'exercice 2019.

10. Surcoûts des prestations pour les patients avec assurances complémentaires

La formule de déduction pour les honoraires des médecins traitant des patients avec assurance complémentaire est également appliquée aux « Autres répondants » (Ligne 20; Aperçu global).

11. Coûts hôtellerie

Les coûts de l'hôtellerie ne sont pas systématiquement pris en charge au travers de l'AOS, mais ces coûts peuvent aussi être pris en charge par le patient lui-même. La couleur des cellules correspondantes est donc adaptée de vert foncé en vert clair (colonnes DX-DZ, ligne 69-71, Relevé CUF I Aperçu global).

12. Coûts pour l'administration des patients

Les coûts pour l'administration des patients dans le domaine ambulatoire sont répartis proportionnellement sur les différents tarifs ambulatoires dans l'onglet « Relevé CUF I Aperçu global » du modèle Excel. La répartition est faite sur la base du total des coûts (coûts directs et indirects) sans les coûts d'utilisation des immobilisations et d'administration des patients.

13. Adaptation du calcul de la part des coûts d'utilisation des immobilisations

Les formules permettant de déterminer la part des coûts d'utilisation des immobilisations (lignes 42 et 46, Aperçu global) sont adaptées et le calcul est fait sur la base des charges d'exploitation pertinentes pour le benchmarking (CPB, ligne 34, Aperçu global).

14. Nouveaux centres de charges : 21 Laboratoire de cathétérisme cardiaque et 40 Psychologie

La structure du relevé CUF I est adaptée à la structure de REKOLE® 5^e édition 2018. Deux nouveaux centres de charges sont ajoutés :

- 21 Laboratoire de cathétérisme cardiaque
- 40 Psychologie

Ces centres de charges sont obligatoires depuis le 01.01.2020 selon REKOLE®. De ce fait, les lignes consacrées à ces centres de charges seront laissées vides pour les données 2019.

15. Adaptations récurrentes

Les adaptations suivantes sont regroupées sous ce terme :

- Nouvel exercice 2019
- Archivage des données de l'exercice 2018
- Version Swiss DRG 8.0
- Mise à jour des feuilles « Rémunérations supplémentaires » et « Rémun. suppl. non évaluées »
- Mise à jour des paramètres de calcul « Renchérissement s/ charges de personnel » et « Renchérissement s/ autres charges d'exploitation » pour l'exercice 2019
- Mise à jour des instructions
- Traductions
- Reprise des valeurs de l'exercice 2018 dans l'année 2019
- Autres adaptations (orthographe, adaptations de certains termes/énoncés, précisions, présentation de la plateforme)